

Compte-rendu du CONSEIL DEPARTEMENTAL UNSS

LUNDI 19 MARS 2012

COLLEGE EMILIE DU CHATELET DEUIL-LA-BARRE – 17H30

Présents : voir liste d'émargement jointe.

Début de séance : 17h50

Secrétaire de séance : Corinne TISON, secrétaire à l'UNSS Val d'Oise

En l'absence de M. CHALEIX, Directeur académique adjoint des services départementaux de l'Education nationale, retenu par d'autres obligations, Mme HERBET-REGNARD, Directrice adjointe du service régional UNSS en charge du département du Val d'Oise, ouvre ce conseil départemental qu'elle préside.

Elle remercie Mme MENARD, principale du collège Emilie du Châtelet Deuil-la-Barre, pour son accueil, liste les membres excusés, et invite chacun à se présenter.

Ordre du jour :

- Installation du Conseil départemental
- Election des représentants des associations sportives au Conseil Régional de l'UNSS
- Bilan financier 2011 et Budget prévisionnel 2012
- Tarification des transports pour les rencontres académiques
- Championnat de France de Football
- Journées de réflexion
- Questions diverses
-

Mme HERBET-REGNARD rappelle le fonctionnement du Conseil départemental :

- les membres sont de droit, désignés, élus ou invités ;
- membres de droit : le Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale du Val d'Oise, Président, qui désigne les quatre chefs d'établissements ; le Comité Départemental Olympique et Sportif, le Conseil Général du Val d'Oise, la Direction départementale de la Cohésion Sociale, le médecin scolaire, les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves ;
- membres élus : les représentants des associations sportives et le représentant des élèves ;
- membres invités : le Proviseur Vie Scolaire de la Direction académique des services départementaux de l'Education nationale du Val d'Oise, le Président du District Val d'Oise Football, le Délégué départemental MAIF Association, l'IPR EPS Rectorat, le Directeur du service régional de l'UNSS, un ou deux délégués de district UNSS ;
- le Conseil départemental se réunit deux fois par année scolaire.

Puis invite les électeurs à aller voter pour les représentants des associations sportives au Conseil Régional de l'UNSS. Le dépouillement se faisant en fin de réunion.

BILAN FINANCIER 2011

Mme HERBET-REGNARD présente et explique les différentes lignes du budget 2011 qui présente un solde positif de 21344,56 €.

Les revenus s'élèvent à 130802,88 €

Les dépenses représentent 109458,32 €

Le bénéfice correspond à des produits (récompenses) commandés facturés deux fois en 2010, à la prise en charge intégrale par les AS du coût des transports sur les championnats et/ou critères académiques, et à une participation financière du service régional en augmentation par rapport à celle budgétée initialement.

BUDGET PREVISIONNEL 2012

La ligne 75720 correspondant aux crédits d'animation, représente le plus gros chapitre des revenus (53950,00 €), reversés intégralement aux associations sportives et aux districts (cf. transports).

Il est précisé que le budget présenté ne tient pas compte du championnat de France de football, celui-ci faisant l'objet d'un budget spécifique.

M. QUERE, élu des AS, est interpellé par le montant de la subvention du Conseil Général pour le Raid des collégiens (10000 €) au regard des subventions versées à l'UNSS et aux AS.

Mme HERBET-REGNARD rappelle que cela répond à la politique du Conseil Général et que les participants sont très satisfaits de l'action ; et précise que la subvention allouée est intégralement utilisée à cet effet et ne génère aucun bénéfice.

M. QUERE met ce montant en parallèle avec les problèmes que rencontrent les AS et/ou les districts.

Mme PELTIER, élue des AS, renchérit et informe que des districts commencent à s'essouffler financièrement dès mars/avril.

Mme HERBET-REGNARD en profite pour rappeler l'historique, à savoir 11 districts Collèges et 3 districts Lycées (4 initialement), et qu'il doit être rédigé un projet qui tienne compte des activités du district. Peut-être faudrait-il revoir le découpage des districts... ? Par ailleurs, il faut avoir à l'esprit que la multiplication des activités et du nombre de rencontres a un coût.

Mme MONTAGNE, Principale du collège Les Merisiers Jouy-le-Moutier, précise que les finances sont le nerf de la guerre et que les « belles » années sont écoulées...

Mme PELTIER regrette l'absence du Conseil Général du Val d'Oise à ce conseil départemental, autant qu'elle regrette les absences de ses représentants aux Conseils d'Administration des établissements afin que les élus prennent conscience du dynamisme des AS mais aussi des difficultés qu'elles rencontrent.

Elle rappelle également que les districts fonctionnent différemment, elle cite l'exemple du district est où une participation financière de 170€ par animateurs d'AS est demandée aux AS quand aucune participation n'est demandé dans un autre district.

M. DROUIN, représentant du SNEP 95, fait part de sa forte inquiétude suite au rapport parlementaire « Le sport à l'école et le sport scolaire » établi par Robert Lecou, qui laisse entendre la suppression des services départementaux ou la suppression des conseils départementaux...

Mme Peltier rappelle que le conseil départemental n'est pas assez connu et reconnu par la profession et par les institutions alors qu'il débat et oriente les politiques de l'UNSS départementale.

M. QUERE signale en voir déjà les retombées négatives cette année avec la suppression d'un poste de cadre au service régional UNSS.

Mme Peltier note que cette suppression de poste entraîne une surcharge de travail et que cette surcharge explique peut-être la non organisation de la réunion régionale de travail autour du PQO qui devait avoir lieu en janvier ?

Mme HERBET-REGNARD apporte néanmoins une note positive en informant les membres présents de l'augmentation constatée du nombre de licences : en effet, on a atteint et même dépassé à ce jour le nombre de licenciés de l'an dernier à fin juin.

M. QUERE s'interroge sur la ligne 75745 correspondant à la participation des AS. En effet, celle-ci n'est budgétée qu'à 4700 € alors que le réalisé 2011 affiche 9807,21 €.

Mme HERBET-REGNARD en profite pour aborder le point suivant de l'ordre du jour.

TARIFICATION DES TRANSPORTS POUR LES RENCONTRES ACADEMIQUES

En effet, pour répondre à la question de M. QUERE, Mme HERBET-REGNARD informe les membres présents que le bénéfice réalisé en 2011, offre à nouveau la possibilité aux AS de se voir proposer des transports pour les rencontres académiques, à raison de 6 € par personne transportée, et ce y compris pour celles organisées dans le département. Cette organisation était depuis 2 ans à la charge des districts.

Mme Peltier se réjouit et précise que cette suppression de subvention avait obligé certaines AS à déclarer forfait pour des championnats d'académie pour des raisons financières.

Mme HERBET-REGNARD précise toutefois que ceci reste sous réserve d'un minimum de personnes transportées... Les élus des AS approuvent cette décision.

M. QUERE fait part du flou quant aux modalités de remboursement du service régional sur la question des transports...

M. POTIEZ précise que les sommes remboursées sont calculées par le service régional et envoyées directement aux AS vers le mois d'octobre.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL

M. POTIEZ, Directeur adjoint du service régional UNSS en charge du département du Val d'Oise, présente ce championnat de France :

- organisé du 22 au 25 mai 2012 au stade Salif Kéïta à Cergy
- 16 équipes Minimes Garçons qualifiées suite aux championnats d'Académie, dont une des DOM TOM
- 16 jeunes officiels faisant partie des équipes + 20 du pool local formés spécialement
- 300 personnes concernées
- budget estimé à 50000 € environ
- 3 réunions faites à ce jour

Il informe qu'en amont de ce championnat, quatre équipes des DOM TOM (Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane) disputeront leur championnat d'académie le 21 mai à Cergy pour voir l'équipe championne se qualifier au France.

JOURNEES DE REFLEXION 2012

Elles auront lieu les : mardi 26 juin pour les collèges et le mercredi 27 juin pour les lycées

Mme HERBET-REGNARD informe qu'au regard du nombre d'enseignants animateurs d'AS présents, la journée dite « bilan » est supprimée.

Les bilans d'activités seront faits en Commission Mixte Départementale (en présence du Comité départemental, Ligue ou District) ou en Commission Technique Départementale en début d'année scolaire.

M. QUERE demande à ce que les Commissions Mixtes Régionales se tiennent plus tôt et soient force de décision.

Mme HERBET-REGNARD précise que les thèmes qui seront débattus aux journées de réflexion ne sont pas encore définis suite au souhait de les harmoniser à l'ensemble des 4 départements de l'académie.

Mme PELTIER demande pourquoi dissocier collèges et lycées.

Mme HERBET-REGNARD répond que la formule peut être revue, sachant néanmoins qu'il semble peu probable de trouver un lieu (amphithéâtre) permettant d'accueillir 350 personnes...

Mme HERBET-REGNARD demande s'il est possible que la journée de réflexion collègue se déroule au collège Mauriac de LOUVRES comme l'avait proposé la principale l'an passé, Mme PELTIER informe qu'à priori sa chef d'établissement est d'accord mais qu'il convient de la contacter.

Il reste à chercher un lieu pour les lycées.

M. DROUIN informe qu'elle peut peut-être se déroulé au lycée Romain Rolland de Goussainville.

QUESTIONS DIVERSES

Mme HERBET-REGNARD profite de la présence du Docteur ROUSSEL pour l'interpeller sur la délivrance par les médecins scolaires, du **certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive**, ces derniers refusant effectivement de les délivrer.

Le Dr ROUSSEL rappelle que cela ne fait pas partie des missions du médecin de l'Education nationale d'une part, et qu'il y a actuellement un grave problème de pénurie de médecin d'autre part. Elle va néanmoins transmettre la demande à qui de droit.

Mme MONTAGNE signale la réelle difficulté rencontrée avec les familles sur cette question, en particulier avec les primo arrivants. C'est en effet un frein à l'adhésion et à la prise de licence.

Bien que les élus des AS n'aient communiqué aucune question en amont de la réunion, comme indiqué sur la convocation, la Présidente accepte néanmoins d'y répondre.

Mme PELTIER réitère la demande formulée au dernier CDUNSS, sachant que Mme HERBET-REGNARD avait réservé sa réponse quant à la possibilité pour les élus des AS de siéger aux **réunions de début et de fin d'année**.

Mme GARNIER, IA-IPR d'EPS, rappelle que la place des élus est bien établie, et que ce n'est pas parce que l'on ne siège pas à la table qu'on ne peut pas s'exprimer. Ce n'est pas un droit en tant que tel.

Mme PELTIER précise qu'au vue du taux de participation aux dernières élections, le CDUNSS et son utilité ne semblent pas très lisible aux yeux des collègues et des chefs d'établissement. De plus, ce fonctionnement existe dans les autres départements sans que cela ne pose de problème.

Quant à la présence des représentants syndicaux à la tribune, M. le Recteur, en CRUNSS, a de nouveau précisé l'importance de leur présence en tant que coadministrateurs du sport scolaire.

Mme HERBET-REGNARD répond ne pas être contre à la condition d'une entrevue préalable entre les élus des AS, les syndicats et le service départemental, afin de prendre connaissance des points que chacun souhaite aborder et faire en sorte que les informations communiquées ne soient pas redondantes.

Mme PELTIER demande à ce qu'une **réunion départementale** entre délégués de district, élus des AS et service départemental de l'UNSS ait lieu pour afin de travailler sur le Plan Quadriennal d'Orientation et le projet départemental.

Mme HERBET-REGNARD accepte le principe.

M. DROUIN fait part des conséquences néfastes de l'insuffisance des **Dotations Horaires Globales** attribuées aux établissements, à savoir la multiplication des Blocs de Moyens Provisoires qui entraînent parfois la non attribution du forfait AS.

Mme GARNIER rappelle que c'est une négociation entre chefs d'établissement, et précise que les corps d'inspection sont les premiers à rester vigilants sur cette question et sont les défenseurs du sport scolaire.

ELECTION DES REPRESENTANTS DES A.S. AU CONSEIL REGIONAL DE L'UNSS

Il est procédé au dépouillement des votes.

Une seule liste présentée : « Le sport scolaire, un droit pour tous ».

7 votants – 7 pour

Sont donc élus :

Titulaires Mélanie PELTIER Louvres - 95

Eric OLIVERO Marcoussis - 91

Martin SAVIGNAC Vanves - 92

Jacotte SELLS Montigny-le-Bretonneux - 78

Suppléants François FLORENT Louvres - 95

Dominique PARVILLE Morangis - 91

Guillaume PRIOUX Asnières - 92

Pierre-Hubert BOEGLIN Aubergenville - 78

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.